

Commission Égalité

Séance du 21 janvier 2022

Présentes et présents :

Claire Leboullanger, Clémence Christin, Camille Delahaie, Alexandra Destais, Eric Osof, Jean-Sébastien Dubrulle, Julia Dina, Lucas Murand, Marion Hanotel-Sauthoff, Mathilde Lechevrel, Michèle Molina, Nueit Coumes, Pauline Maslard, Sara Benoist, Sébastien Bergin, Alan Colas, Clara Besnouin, Bruno Mantel, Bénédicte Bréard, Capucine Legrand, Maria Castillo, Virginie Gadoum, Anne Schnneider, Julie Anselmini et Philippe Chanial

La séance débute par un bref tour de table, l'occasion de souhaiter la bienvenue aux représentantes et représentants étudiants fraîchement désignés et de les remercier de leur engagement.

Afin de compléter la représentation étudiante, *Claire Leboullanger* suggère de réaliser un affichage à la BU Santé et Science. *Marion Hanotel* se propose de trouver des relais sur le site de Cherbourg.

L'essentiel de la réunion est ensuite consacré au nouveau dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. *Julie Anselmini* et *Philippe Chanial* rappellent brièvement les épisodes précédents, notamment les réunions qui se sont tenues avec l'équipe présidentielle, la DRH et la DGS, ainsi qu'avec les représentants syndicaux.

Julie Anselmini résume les contours du dispositif envisagé afin de le soumettre à la discussion collective. Elle souligne que l'urgence est de mettre en place une cellule d'écoute destinée en premier à recueillir les témoignages des victimes ou de témoins, puis de les orienter, si besoin, vers les structures, institutionnelles ou associatives, pertinentes. Elle insiste sur le fait que cette cellule doit être bien distinguée, dans sa mission et sa composition, des instances qui seront chargées des éventuelles enquêtes administratives et de celles qui auront à juger les faits au sein de l'établissement (commissions disciplinaires). Les faits pouvant par ailleurs faire l'objet de poursuites judiciaires devant les tribunaux. *Julie Anselmini* et *Philippe Chanial* se proposent de coordonner cette cellule en tant que VP, tout en s'interrogeant sur la pertinence d'y adjoindre une troisième personne.

Philippe Chanial décrit brièvement la procédure envisagée. Une adresse mail spécifique (« dédiée ») sera créée et largement diffusée (site de l'université, des composantes, livrets étudiants etc.) Elle permettra d'établir un premier contact avec les victimes présumées ou les témoins en vue d'une première rencontre. Bien évidemment, il ne saura s'agir d'une unique « porte d'entrée ». L'essentiel est que les voix se libèrent. Ainsi des témoignages ou signalements pourront nous parvenir par d'autres voies : syndicats, associations étudiantes, collègues enseignants, personnels de scolarité etc. L'important est de parvenir à la fois à ouvrir les voies de signalement et de les orienter vers la procédure commune de l'établissement, donc vers la cellule.

La composition de celle-ci répond à certains principes que *Philippe Chanial* et *Julie Anselmini* rappellent. Dans la mesure où les violences sexistes et sexuelles doivent engager l'ensemble de la communauté universitaire, constituer notre « cause commune », il importe d'y associer tout à la fois des « professionnels » (médecins, psychologues, assistantes sociales notamment auprès du SUMPPS et de la médecine de prévention de l'université), d'une part, et des collègues EC, BIATSS ainsi que des étudiantes et des étudiants, d'autre part. C'est la raison pour laquelle cette instance doit être, en ce sens paritaire, soit 12 membres, dont 6 professionnels et 6 EC, BIATSS et étudiant.e.s. volontaires. Cette mission, délicate, suppose une formation adaptée, à la fois pour les membres de la cellule, mais aussi pour l'ensemble de la commission. Pour celle-ci, la date du 15

mars est retenue collectivement retenue. Il s'agira d'une formation de base, d'une demi-journée, couvrant à la fois les dimensions juridiques et psychologiques des VSS. Pour la cellule, la formation sera plus approfondie et se tiendra sur une journée entière. Ces formations seront données par l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux femmes dans le travail, pionnière dans la pénalisation du harcèlement sexuel en France en 1992 et principale interlocutrice du gouvernement lors du vote de la loi de 2012 sur le harcèlements sexuel). D'autres formations ou session d'information sont également prévues pour les directrices et directeurs de composantes, de laboratoires, d'écoles doctorales.

La discussion s'engage immédiatement. *Sara Benoist* s'interroge sur l'étendue de la mission de cette cellule, notamment au regard des situations de harcèlement moral, *Michèle Molina* au regard des cas de discrimination. *Philippe Chanial* répond qu'il lui semble nécessaire de commencer par les VSS, ce qui inclut les situations de harcèlement sexuel (même si ces situations ne relèvent pas d'actes ponctuels de violence mais d'une situation pérenne, et s'inscrivent le plus souvent, a priori du moins, dans le cadre des relations professionnelles).

En ce qui concerne le harcèlement moral et les discriminations, il nous faudra réfléchir à les intégrer à notre politique d'ensemble, progressivement à partir de l'expérience de la cellule, en discussion avec la DRH et la Vice-Présidence compétente. La question du rôle du CHSCT est également posée par *Sara Benoist* et *Jean-Sébastien Durulle*. *Michèle Molina* suggère l'idée d'une cellule d'écoute « inclusive » qu'il faudra rediscuter collectivement.

Bruno Mantel insiste sur la nécessaire séparation entre la cellule d'écoute des instances d'enquête et de jugement, dans la mesure où celles-ci supposent des procédures contradictoires et il se déclare favorable à une structure spécialisée pour les VSS. *Marion Hanotel* s'inquiète pour les sites distants et *Julie Anselmini* lui répond que des déplacements sur place ne posent pas de difficultés majeures.

Mathilde Lechevrel se demande s'il ne faudrait pas davantage formaliser le rôle de coordination de la cellule par les VP afin de pouvoir, dans l'avenir, en préserver l'indépendance.

A la suite d'un appel de *Julie Anselmini* et *Philippe Chanial* au volontariat auprès des membres de la commission pour rejoindre la cellule d'écoute, se sont déclarés volontaires et sont désignés :

- 2 EC : *Michèle Molina* (suppléante *Sara Benoist*),
Maria Castillo (suppléante *Karine Bühler*)
- 1 BIATSS : *Sabine Crevits* (suppléants : *Marion Hanotel*, *Jean-Sébastien Dubrulle*)
- 2 étudiants : *Camille Delahaie*, *Lucas Murand* (suppléante : *Pauline Maslard*)